

L'assemblée a délibéré sur les dossiers suivants.

Budget : décision modificative n° 1/2017

Le Conseil Municipal,

Vu le budget principal,

Vu les dépenses engagées à ce jour,

Vu les recettes engagées à ce jour,

Vote une augmentation des crédits comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 – Dépenses imprévues	5 772,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	5 772,00 €	
R 7411 : Dotation forfaitaire		1 410.00 €
R 74121 : Dot Solidarité rurale		4 200.00 €
R 742 : Dotations aux élus locaux		162.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		5 772.00 €

Comptes rendus de réunions

Gérard Rosset :

Il fait part de la tenue de la prochaine réunion du syndicat des eaux le 5 juillet 2017.

Il commente la réunion de l'office de tourisme. La convention avec l'office de tourisme de Chatillon a été dénoncée. Une personne sera recrutée prochainement pour assurer le remplacement de Laetitia Perraud, en congé maternité.

Yves Bajat.

Il relate la réunion de la commission communautaire « Aménagement du territoire ». Sujets abordés : -

- le PLUI ;

- la possibilité de la modification et la révision allégée possibles des PLU communaux ;

- le SCOT Bresse Val de Saône. Lors de la séance du 26 avril, Les membres ont élu le bureau du SCOT composé d'un président M. Henri Guillermin, de trois vice-présidents : MM Yves Zancanaro , un élu de la communauté de Bâgé et Claude Jacquet et de huit autres membres

-Le transfert d'intermarché de Replonges à Crottet ; l'agrandissement de Carrefour logistique pour le froid à la place de l'horticulteur Lapalus ;

- l'étude agricole

- le rapport d'activité 2016 d'ALEC 01 anciennement Hélianthe.

Michel Brochand.

SMIDOM. Il précise que depuis 2014, 34 réunions ont été organisées. Les sujets suivants ont été abordés lors de la dernière séance : présentation du jeune embauché pour assurer l'animation ; le budget a été revu ; une baisse des tarifs sera appliquée à compter du deuxième trimestre entre 2 % et 3 % selon la catégorie des usagers ; un minimum facturable de 12 levées.

Sébastien Duranceau

La commission se réunit ce soir pour discuter du tarif concernant les TAP. L'ex-CCBV faisait payer alors que du côté de la CCCPTV s'est gratuit. Projet de mise en place d'une heure de gratuité à la rentrée.

Vote des subventions.

a) Communales, intercommunales et autres organismes

Le Conseil Municipal alloue une subvention aux sociétés suivantes :

■ Sou des Ecoles de St-Genis/St-Cyr :	30 €
■ Société de chasse de St-Genis-sur-Menthon :	30 €
■ Don nouveau-né :	30 €
■ Société de pêche de St-Genis/St-Cyr :	30 €

- Comité de jumelage du canton de Pont-de-Veyle 50 €
- l'Union Départementale des Combattants Volontaires de la Résistance de l'Ain. 50 €
- Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Ain : 50 €
- Fonds de solidarité pour le logement – CAF 100 €

Ces sommes seront prélevées à l'article 6574 du budget.

b) COS.

Le Conseil Municipal alloue une subvention de 60 euros par agent de la collectivité adhérent au C.O.S. soit 2 agents x 60 euros = 120 € euros au Comité des Oeuvres Sociales de la Communauté de Communes du canton de Pont-de-Veyle, et des Communes de Bey, Cruzilles-les-Mépillat, Laiz, Perrex, Pont-de-Veyle, St-André-d'Huiriat, St-Genis-sur-Menthon , St-Jean-sur-Veyle.

Cette subvention sera prélevée à l'article 6574 du budget de l'exercice 2017.

c) École ST GENIS : Demande subvention 2016-2017

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 25 euros par élève domicilié à Saint-Genis-sur-Menthon qui participera au projet d'école 2016/2017.

Cette subvention, d'un montant de 500 EUROS (20 élève x 25 €), prélevée à l'article 6574 du budget de l'année 2017, sera versée à l'OCCE de l'Ain.

La délibération de l'assemblée n° 2016.042 du 12 octobre 2016 est annulée.

d) Centre de loisirs.

Le Conseil Municipal alloue une participation de deux euros cinquante par jour et un euro vingt cinq par demi-journée et par enfant domicilié à Saint-Genis-sur-Menthon qui fréquentera un centre de vacances durant l'année 2017.

Programme voirie

La commission a évalué à 30 000 € la réfection des chemins. Le programme sera revu à la baisse : Trois entreprises consultées, deux ont répondu (Roger Martin – SN2V), pas de réponse de la part d'Eurovia.

A cela s'ajoute le point à temps.

Ce dossier sera revu en juillet.

Dossiers en cours

Restauration de la toiture du bâtiment de l'école publique. Demande d'aide au titre de la Dotation Territoriale.

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration de la toiture du bâtiment de l'école. Il précise que la collectivité peut prétendre à une aide auprès du Département, au titre de la Dotation Territoriale

Il propose de solliciter l'appui financier du Département pour ce projet.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Nature	Montant € HT	En %	Nature	Montant € HT	En %
Travaux	111 055	95	Dotation Territoriale	23 426	20
Assistance Maitrise d'ouvrage	6 075	5	Autofinancement	93 704	80
TOTAL	117 130	100	TOTAL	117 130	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de la Dotation Territoriale ;

- Approuve le budget prévisionnel de l'opération.

Informations diverses

- a) SEMCODA : augmentation du capital : L'assemblée est informée de la décision du conseil d'administration dans sa séance du 27 avril 2017 de procéder à une augmentation du capital de la société par souscription en numéraire d'un montant de 2 054 800 € par l'émission de 46 700 actions d'une valeur nominale de 44 euros chacune. La commune possède actuellement 20 actions et bénéficie d'un droit de souscription préférentiel (à titre irréductible) de 1 action mais peut également souscrire des actions à titre réductible qui seront attribuées si toutes les actions ne sont pas acquises. Le conseil, après délibération, décide de ne pas souscrire à l'augmentation du capital de la SEMCODA.
- b) Tour de l'Ain : Passage sur le territoire communal mercredi 9 août. L'organisateur sollicite des signaleurs pour le matin (cylos amateurs vers 9 H 40) et l'après-midi (professionnels vers 14 h 25)
- c) Scot : Avis à donner sur le projet de Schéma de Cohérence Territorial. L'assemblée a trois mois pour donner son avis. Passé ce délai, il sera considéré comme favorable. Le dossier est à la disposition des élus au secrétariat de mairie.
- d) Recrutement de deux jeunes en été. Amandine Favre et Manon Pelus ayant fait acte de candidature seront recrutées cet été entre le 1^{er} juillet et le 31 août pour entretenir les massifs, arroser les fleurs et effectuer divers menus travaux d'entretien selon le temps imparti.

Comptes rendus de réunions

Michel Brochand fait le bilan annuel de la consommation électrique du réseau d'éclairage public.

Questions diverses

Élections législatives – Composition du bureau de vote

Dimanche 11 juin

De 8 H à 12 H

Michel BROCHAND

Cyril RAMEL

Gérard ROSSET

de 12 H à 16 H

Christophe GREFFET

Dominique MARQUIS

Brigitte BOZONNET

de 16 H à 18 H

Michel BROCHAND

Sophie PRADIGNAC

Gérard ROSSET

Dimanche 18 juin

De 8 H à 12 H

Michel BROCHAND

Gérard ROSSET

Jérôme VOISIN

de 12 H à 16 H

Isabelle QUEFFELEC

Dominique MARQUIS

Brigitte BOZONNET

de 16 H à 18 H

Yves BAJAT

Sébastien DURANCEAU

Jérôme VOISIN

Date de la prochaine séance du conseil : jeudi 29 juin 2017.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 23 H 25.